

# *Examen des politiques du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants et des jeunes 2010-2011*

## **Cadre du processus d'examen des politiques**

Version finale mars 2010

### **Contexte**

La participation de l'enfant est l'un des trois axes thématiques de la Stratégie 2009 – 2011 du programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants ». Outre les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie pour les actions en matière de participation des enfants, les initiatives prises s'appuient sur les expériences du secteur des politiques de jeunesse et associent les instances responsables de la prise de décision et de la cogestion. La coopération entre le programme pour les enfants et le secteur jeunesse a également été renforcée par « l'AGENDA 2020 » et la résolution (2008) 23 du Conseil de l'Europe sur l'importance de la coopération et de la coordination entre les activités relatives aux enfants et celles relatives à la jeunesse.

C'est dans ce contexte qu'une feuille de route pour les actions du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans a été élaborée au début de l'année 2009.

Un groupe consultatif ad hoc sur la participation des enfants et des jeunes a été constitué sous l'égide des instances de cogestion de la Direction de la jeunesse et du sport. Selon le mandat adopté par le Comité des Ministres, l'une des principales tâches du groupe consultatif est d'élaborer un cadre méthodologique pour l'analyse des politiques nationales en matière de participation des enfants et des jeunes dans des pays pilotes, de soutenir les actions entreprises par les pays participants et de mener les travaux sur les lignes directrices du Conseil de l'Europe pour la participation des enfants et des jeunes.

Le présent document propose un cadre et un plan de mise en œuvre pour un processus d'examen des politiques sur la participation des enfants et des jeunes en 2010-2011.

### **Objectifs**

L'objectif général de l'examen est (a) de fournir aux Etats membres une analyse déterminant dans quelle mesure leurs législations et leurs politiques sont conformes aux droits énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en matière de participation des enfants et des jeunes et de leur influence dans la prise de décision ; (b) de donner aux Etats membres des conseils et des recommandations qui les

aideront à mettre en œuvre les dispositions internationales et nationales sur la participation des enfants et des jeunes dans la pratique ; (c) d'œuvrer en faveur d'un cadre comparatif dans le domaine de la participation des enfants et des jeunes dans différents Etats membres et de recenser les « paramètres » de la participation. Les résultats du processus d'examen contribueront à

- élaborer des lignes directrices paneuropéennes sur la manière d'intégrer la participation des enfants et des jeunes aux différents niveaux de la prise de décision ;
- créer des outils pédagogiques et de formation sur la participation des enfants et des jeunes.

### **Résultats attendus**

*Au niveau des Etats membres :*

- Appréciation indépendante des avancées positives et des éléments prouvant la survenue d'un changement ;
- Conseils sur la manière de renforcer le cadre législatif et politique pour la participation des enfants et des jeunes, en s'appuyant sur la Convention relative aux droits de l'enfant et les avancées positives observées dans d'autres Etats membres ;
- Prise de conscience accrue du droit des enfants et des jeunes d'être entendus et dûment pris en considération, ce qui favorise une culture de la participation au sens large ;
- Contribution positive aux préparatifs du gouvernement en vue des examens (bilans) périodiques réalisés par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

*Au niveau du Conseil de l'Europe :*

- Elaboration d'indicateurs de qualité, sur la base des résultats des examens réalisés et des dispositions existantes (conventions et recommandations) ;
- Méthodes de travail associant pleinement les enfants et les jeunes à l'analyse des politiques aux niveaux national et européen ;
- Mise en place d'un cadre comparatif recensant les différents paramètres de participation dans les pays examinés.

### **Appel aux participants**

- La proposition de faire de la Finlande le pays pilote en 2010 pour le processus d'examen a été approuvée par le Conseil mixte pour la jeunesse en mars 2010
- Proposition de lancer un appel pour d'autres pays (max 3) fin 2010 et de démarrer l'examen en 2011

- Les critères de sélection des pays ainsi qu'un calendrier pour l'appel aux candidatures seront examinés et arrêtés lors de la 3<sup>e</sup> réunion du groupe consultatif à l'automne 2010 (septembre – voir calendrier)

## **Paramètres de l'examen**

1 Les conditions essentielles à la mise en œuvre du processus d'examen des politiques dans un pays participant sont les suivantes :

- a) Le pays qui s'est porté volontaire pour l'examen accepte les objectifs et s'engage envers les résultats énumérés ci-dessus, se conforme à la procédure et accepte l'indépendance du processus ;
- b) Le pays participant veille à ce que ses ressources humaines et financières soient suffisantes pour s'acquitter des différentes tâches qui lui incombent notamment l'engagement des enfants et des jeunes au niveau national ;
- c) Il existe un accord, entre l'équipe européenne chargée de l'examen et le pays volontaire pour l'examen, sur les principaux aspects que doit couvrir le rapport national, notamment pour des raisons de comparabilité ;
- d) Le pays considère l'examen comme un processus d'apprentissage positif et une occasion de renforcer ses politiques et ses mesures en matière de participation des enfants et des jeunes ;
- e) Le pays réaffirme son engagement envers les principes et les dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments des droits de l'homme ainsi que les recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe ;
- f) Le processus d'examen tient compte des différents stades de développement au sein des Etats membres (fiabilité des données, coopération interministérielle, formation des agents chargés de la recherche, etc.);
- g) Une approche coopérative relative au processus d'examen paneuropéen est adoptée.

2 Domaines d'étude

L'examen se concentrera sur la participation des enfants et des jeunes dans les domaines suivants :

- Famille
- Enseignement (y compris l'enseignement à l'école maternelle / préscolaire)

- Activités extrascolaires (sports, arts, loisirs, influence sur l'espace public)
- Vie publique/société civile (activités politiques, engagement dans le processus démocratique aux niveaux local et national, organisations et activités gérées par des enfants et des jeunes)
- Soins de santé
- Alternatives de prise en charge
- Procédures judiciaires et administratives (y compris la justice pénale et l'immigration)
- Les enfants dans les médias

### 3 Responsabilités financières

a) Financement assuré par le Conseil de l'Europe :

- Rémunération du consultant européen y compris les frais de voyage
- Coûts de l'équipe européenne chargée de l'examen
- Coûts liés à l'élaboration et à la diffusion du rapport international

b) Financement assuré par le pays (ou les institutions partenaires dans le pays, à l'instar des universités):

- Organisation des réunions de l'équipe nationale d'examen
- Coûts du consultant national (dans le pays)
- Frais de voyage de l'équipe européenne d'examen dans le pays examiné le cas échéant
- Coûts de la mise en œuvre de l'examen, y compris les entretiens et l'organisation d'une audition /séminaire de travail national
- Coûts liés à l'élaboration et à la diffusion du/des rapport(s) national/aux (impression, traduction le cas échéant)

### **Equipes d'examen et consultants : rôles et responsabilités**

a. **L'équipe nationale d'examen** se compose de :

- Représentants du gouvernement, d'ONG, du Commissaire pour les enfants/médiateur ou d'une autre instance indépendante responsable de la promotion et de la protection des droits de l'enfant, d'universitaires, de professionnels travaillant pour et avec les enfants, d'au minimum un représentant du groupe
- Cinq enfants/jeunes représentant différents milieux sociaux, intérêts et possibilités de participer.
- Définition et répartition des rôles et responsabilités au sein de l'équipe nationale d'examen :

- Le représentant gouvernemental convoque la première réunion de l'équipe nationale et veille à ce que tous les partenaires concernés soient associés aux travaux de l'équipe ;
- L'équipe nationale d'examen, en concertation avec les autorités nationales, recrute un consultant national (voir ci-après « rôle et responsabilités du consultant », point d.);
- L'équipe, en coopération avec un groupe d'enfants et de jeunes désireux d'apporter leur contribution à l'équipe de recherche et avec l'aide du consultant national, est chargée de recueillir les données préliminaires pour l'examen suivant les instructions du consultant européen ;
- L'équipe aide le consultant européen (et l'équipe européenne) à évaluer les données préliminaires (en organisant des réunions en face à face et en y prenant part etc.) ;
- L'équipe organise une audition/un séminaire de travail national avec tous les partenaires concernés afin d'examiner le projet de rapport à la fin de l'examen. Selon les besoins, l'organisation d'une audition/d'un séminaire distinct avec des enfants et des jeunes pourra être envisagée ;
- A l'issue du rapport final, l'équipe veille à ce que les résultats de l'examen soient diffusés par toutes les instances officielles concernées dans le pays (institutions de droits de l'homme et bureaux des médiateurs, établissements scolaires, autorités locales et nationales etc.) de manière à ce qu'ils soient largement relayés par les médias. Différents rapports pour différents publics pourront être envisagés selon les besoins.

#### **b. L'équipe européenne d'examen**

- Elle se compose de deux consultants (un consultant européen présent lors de tous les examens et un consultant national justifiant de connaissances et d'une expérience de travail dans des équipes internationales), deux membres du groupe consultatif (l'un ayant de l'expérience dans la recherche, l'autre dans l'élaboration de la politique) et un membre du secrétariat du Conseil de l'Europe.
- Définition et répartition des rôles et responsabilités au sein de l'équipe européenne d'examen :
  - Soutenant et orientant les travaux du consultant européen (voir ci-après « rôle et responsabilités du consultant » point d.), l'équipe européenne participe à l'évaluation des données préliminaires recueillies par le pays examiné et conseille le consultant européen dans la collecte d'éléments supplémentaires<sup>1</sup>;
  - Assiste à l'audition/séminaire de travail national organisé par le pays examiné ;

---

<sup>1</sup> La réunion de l'équipe européenne chargée de l'examen peut être organisée en ligne ou sous la forme d'une téléconférence.

- Aide le consultant européen dans l'élaboration du rapport final.

### **c. Consultant européen et national**

- Le consultant européen
  - est recruté par le Conseil de l'Europe en tant que chef de projet pour l'ensemble du processus 2010-2011 d'examen des politiques sur la participation des enfants et des jeunes ;
  - est chargé de concevoir et d'élaborer le cadre méthodologique du processus d'examen en concertation avec l'équipe européenne d'examen ;
  - assiste aux réunions nécessaires avec le secrétariat du Conseil de l'Europe et l'équipe nationale d'examen ;
  - organise des rencontres avec les partenaires concernés indiqués par le consultant national et se charge également des comptes-rendus des réunions ou donne des orientations au consultant national pour organiser les confrontations nécessaires<sup>2</sup>
  - dirige l'équipe européenne et le processus d'évaluation
  - élabore le projet de rapport et le rapport final (suivant une table des matières qu'il/elle aura préparée)
  - assiste au séminaire national (séminaire de travail ou audition) organisé par le pays examiné ;
  - rend compte à l'équipe européenne d'examen.
- Le consultant national
  - possède des connaissances et une expérience de travail dans des équipes internationales ;
  - facilite le travail de l'équipe nationale d'examen après consultation du consultant européen et en accord avec celui-ci ;
  - participe aux travaux de l'équipe européenne ;
  - aide le consultant européen à faire rapport ;
  - organise les confrontations et en assure le compte-rendu suivant les instructions du consultant européen si besoin est.

### **d. Rôle du Groupe consultatif**

- le groupe consultatif ad hoc sur la participation des enfants et des jeunes choisira deux de ses membres pour le représenter dans l'équipe européenne d'examen ;
- il a la responsabilité générale de superviser et diriger le processus d'examen ;
- le consultant européen/secrétariat du Conseil de l'Europe rendront régulièrement compte au groupe.

---

<sup>2</sup> En fonction des ressources financières disponibles.

## **Cadre méthodologique de l'examen**

- Collecte des données préliminaires grâce à
    - Une étude théorique
      - Analyse juridique et politique (lois, documents d'orientation nationaux, décisions de justice, observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et d'autres organismes de contrôle)
      - Instances participatives (par ex. conseils scolaires, conseils de jeunesse, conseils d'enfants placés en institution, médiateurs)
      - Eléments prouvant la participation dans la pratique (recherche universitaire, résultats des consultations, sondages, appels aux témoignages)
      - Suivi des médias
    - Une enquête en ligne (cible  $\pm$  0,25% de la population nationale officielle des enfants/jeunes)
      - Différent en fonction des groupes cibles (enfants, ONG, municipalités/collectivités locales, établissements scolaires...)
  - Une évaluation et un examen approfondi
    - Collecte d'éléments (confrontations avec les partenaires notamment les enfants et les jeunes, audition/séminaire de travail national)
  - Un compte-rendu
  - L'utilisation de l'Internet et d'autres moyens de diffusion nationale (par ex. par le biais des établissements scolaires, des ONG œuvrant en faveur de l'enfance et de la jeunesse)
- ➔ Des méthodes de travail pour la mise en œuvre de l'examen des politiques seront élaborées ultérieurement par le consultant européen fin avril/début mai.

**Calendrier** (document séparé)

## **Suivi/évaluation**

Le suivi du processus d'examen des politiques a notamment pour objectif de

- améliorer le processus d'examen ;
- recenser les éléments pour de futures lignes directrices et un cadre comparatif de la participation des enfants et des jeunes dans les pays examinés ;
- identifier les moyens de soutenir les autorités publiques du pays examiné dans la mise en œuvre des résultats de l'examen.

## **Coopération avec les partenaires internationaux**

En vue de permettre un vaste échange d'informations, d'éviter des processus d'examen parallèles sur la participation des enfants et des jeunes et de tirer profit des travaux réalisés par les différents partenaires en la matière, il importe de collaborer avec d'autres organisations internationales dans ce domaine. Les principaux partenaires à cet égard sont :

- Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
- L'UNICEF
- La Commission européenne
- L'Agence des droits fondamentaux
- ChildOnEurope